

Les règles de vie de l'école du Saint-Esprit

<p>Pour bien commencer ma journée</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Je respecte les horaires.- Je suis en classe, prêt(e) à travailler, à 8h30, de la PS au CM2.- J'arrive avec une tenue adaptée aux apprentissages (tenue de ville ou tenue de sport selon l'emploi du temps).- Je porte ma blouse propre et fermée.
<p>Pour avoir une école propre et agréable</p> 	<ul style="list-style-type: none">- J'utilise les poubelles pour jeter mes déchets.- Je m'assure de laisser les toilettes propres en sortant.- Je le signale à un adulte si j'ai abîmé quelque chose.- Je récupère mes vêtements (qui sont marqués à mon nom de façon lisible et indélébile).
<p>Pour me sentir respecté(e) dans un esprit de bienveillance</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Je respecte tous les enfants et adultes de l'école.- Je suis poli(e) et respecte les différences.- Je règle mes problèmes par le dialogue, j'essaie de trouver des solutions en gardant un vocabulaire et un comportement corrects.- Je fais appel à un adulte si nécessaire.- J'aide et je partage.- Je suis dans une école catholique. On me parle de Dieu. On me propose les enseignements de Jésus-Christ. J'aime me sentir respecté(e) donc je respecte ceux qui ne croient pas en Dieu ou qui ont une religion différente de la mienne.
<p>Pour être en sécurité</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Je me déplace silencieusement et en rang dans l'école.- J'obéis aux consignes de l'adulte qui est chargé de ma surveillance, je suis toujours avec mon groupe.- Je n'emporte pas d'objets ou de jeux dangereux sur la cour, ni d'objets de valeur à l'école.

Pour bien travailler



- J'arrive avec tout le matériel nécessaire pour travailler.
- Je fais attention à mes affaires et je respecte celles des autres.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition dans l'école et dans ma classe.
- J'applique les règles de la classe.
- Je vais aux toilettes pendant les récréations.

Pour m'amuser librement dans la cour de récréation



- Dès le CP, je peux ramener des jeux qui tiennent dans la main et ne nuisent pas aux autres (ballon en mousse, billes, corde à sauter, jeux de cartes...)
- Je suis seul(e) responsable de ce que j'apporte.
- Avant de jouer, je définis clairement les règles de jeu.
- Je peux jouer au ballon quand les circonstances le permettent (cour sèche, nombre de classes présentes)

Pour déjeuner agréablement



- J'apporte une serviette en tissu à mon nom.
- Je me lave les mains avant de manger.
- Je suis poli(e) avec le personnel de cantine, je dis "bonjour", "merci" et "s'il vous plaît".
- Je respecte la nourriture et évite le gâchis.
- Je déjeune calmement et parle à voix basse.
- Je laisse ma place de cantine propre.
- Je débarrasse et je trie mes déchets.
- Les sucettes et chewing-gums sont formellement interdits. Les bonbons peuvent ponctuellement être autorisés pour fêter un événement, ils sont alors partagés avec le groupe.

Si je ne respecte pas les règles, je peux être sanctionné(e) :

- par un rappel au règlement (par exemple copie de l'article non respecté)
- par une mise à l'écart temporaire de l'activité
- par une réparation de ma faute ou une activité visant à améliorer mon comportement
- par un billet de retard ou de comportement
- par un avertissement

Moi, élève en je m'engage à prendre connaissance de mes droits et devoirs et à respecter le règlement de l'école.

Horaires de l'école

L'école du Saint-Esprit fonctionne sur la semaine de 4 jours. Nous accueillons les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il n'y a pas d'école le mercredi. Il est impératif de veiller au respect des horaires.

MATIN	MIDI	FIN DE JOURNEE	SOIR
Ouverture à 8h15 Fermeture de la porte à 8h30 <i>Possibilité d'une petite garderie avec ouverture de la porte à 8h02, pour les familles qui en font la demande écrite au chef d'établissement.</i>	Sortie à 11h45 Ré-ouverture à 13h15 Reprise des cours à 13h30	Porte principale PS : 16h20 MS-GS : 16h25 CE2 : 16h30 Porte de secours CP : 16h20 CE1 : 16h25 CM1-CM2 : 16h30	Garderie : 17h50 Etudes : 18h

Vous pouvez joindre le secrétariat

- par mail : secretariat@stesprit75.org
- par téléphone au 01 43 07 79 08 ou en vous déplaçant de 8h00 à 9h00 / de 11h30 à 12h00 / de 16h30 à 18h00

Absences pour maladie :

Les familles doivent signaler l'absence de leur enfant avant 9h00, au secrétariat, par téléphone ou par mail. A son retour dans l'établissement, l'élève revient avec un justificatif d'absence :

- pour les absences de moins de 48 h : mot des parents ou du responsable légal dans le cahier de liaison,
- au-delà de 48 h : certificat médical précisant la nécessité d'une absence et sa durée.

Absences pour convenance personnelle :

Nous rappelons que la scolarité est obligatoire et doit être assidue dès 3 ans, à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école.

- Les rendez-vous médicaux (y compris chez les spécialistes) ne peuvent pas être pris sur le temps scolaire, sauf exception recevable. Dans ce cas, une demande d'autorisation d'absence doit être formulée au préalable, et si l'autorisation est accordée par le Chef d'établissement, un certificat médical doit être fourni.
- Toute absence exceptionnelle, prévisible et recevable, pour toute autre raison personnelle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation par écrit au chef d'établissement, au moins 15 jours à l'avance.
- Tout départ anticipé en vacances et tout retour différé de vacances est interdit. Une situation exceptionnelle peut justifier une demande écrite au chef d'établissement et à Madame l'Inspectrice. L'accord ne saurait être automatique.

Signatures des responsables légaux :